



FORMULAIRE DE DEMANDE D'ARRETE DE CIRCULATION

Commune de Pagny-sur-Moselle
Police Municipale, 1 rue des Aulnois 03.83.81.71.18
police-municipale@pagnysurmoselle.fr
accueil-mairie@pagnysurmoselle.fr

Téléphone : 03.83.81.71.18
Télécopie : 03.83.81.58.44

Tous travaux, occupation, etc., sur la voie publique nécessitent la demande d'un arrêté de circulation pour en faciliter l'opération, assurer la sécurité des personnes, de la circulation, et prévenir les accidents. Cette demande doit être formulée trois semaines minimums avant le début des travaux ou installations, et deux semaines en cas de demande de prolongation d'arrêté.

Ce formulaire est disponible sur le site Internet de la ville de Pagny-sur-Moselle www.pagnysurmoselle.fr, rubrique Urbanisme – Arrêté de circulation. Les prescriptions figurant dans l'arrêté de circulation doivent être scrupuleusement respectées : pose par le demandeur de panneaux de pré-signalisation, de signalisation réglementaire, cheminement piétons... L'arrêté de circulation doit être affiché par le demandeur constamment sur les lieux et pendant toute la durée d'occupation de la chaussée.

Dans le cas de travaux sur la voirie, le pétitionnaire doit obligatoirement faire une demande d'arrêté de voirie auprès du service Urbanisme et une Déclaration d'Intention de Commencement des Travaux (DICT) à chaque exploitant d'ouvrage, et obtenir un accord avant tout commencement conformément au règlement de Voirie, **l'arrêté de circulation ne vaut en aucun cas accord de travaux.**

Renseignements sur le pétitionnaire :

Je soussigné (Nom et Prénom) : _____

Adresse de l'envoi de l'arrêté : _____

Raison sociale : _____

Téléphone : _____ Portable : _____

Adresse mail : _____

sollicite un arrêté de circulation.

Renseignements sur l'occupation :

Lieu (au droit de l'immeuble sis, n° de voirie, rue) _____

Largeur au droit de la chaussée _____ du trottoir _____

Nature de l'occupation, des travaux _____

Permis de construire n° _____ Déclaration préalable n° _____ Travaux dispensés d'autorisation

Un plan précis descriptif à l'échelle 1/500 minimum doit être joint à cette demande comprenant la largeur de la rue, des trottoirs, l'emprise au sol, le déroulement des travaux, ... et tous renseignements pour la rédaction de l'arrêté de circulation.

- Arrêté de circulation avec circulation alternée
- Arrêté de circulation avec déviation
- Arrêté de circulation avec panneaux temporaires
- Arrêté de circulation avec feux tricolores

Etabli à _____ le _____

Signature :